

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 3 AVRIL 2024

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 3 avril à 19 heures, sous la présidence de M. Frédéric GIRODE T, Maire.

Étaient présents :

<u>Membres élus</u>: M. Frédéric GIRODET, Mme Odile PRADIER, M. Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, M. Joseph BUGNAZET, M. Jean FERNANDES, Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, M. André MOLLE, Adjoints; Mme Pamela MARODON, M. Denis SALANON, Conseillers Municipaux Délégués;

Mme Chrystelle BERTINELLI, M. David CHAUDIER, Mme Maguy FOULTIER, M. Jean FOURNEL, M. Patrice FRANÇON, Mme Christine GALAMBAUD, M. Jean-Paul MASSARDIER, Mme Véronique MAURIN, Mme Maryline MOUNIER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés avec remise de pouvoir :

Mme Dominique COLOMB qui avait donné pouvoir à Mme Maguy FOULTIER

Mme Emilie MASSARDIER qui avait donné pouvoir à M. David CHAUDIER.

M. Benjamin FOULTIER qui avait donné pouvoir à Mme Christine BONNEFOY.

M. Joël AUROUZE qui avait donné pouvoir à M. Jean FERNANDES.

Mme Mélanie PICHON qui avait donné pouvoir à Mme Odile PRADIER.

Mme Arlette CHAPELLON qui avait donné pouvoir à M. André MOLLE.

M. Christophe PIOT qui avait donné pouvoir à M. Joseph BUGNAZET.

Absents excusés

Mme Anne VINSON

M. David CHAUDIER a été nommé secrétaire de séance

M. Le Maire informe qu'il s'agit de la dernière réunion du conseil municipal à laquelle assiste Christian SOUVIGNET, responsable des finances et marchés publics de la collectivité, qui va faire valoir ses droits à la retraite. Il le remercie pour ces années passées au service de la collectivité et pour la transmission des informations et connaissances à son successeur. Il lui souhaite une bonne retraite.

Il tient également à avoir une pensée pour Arlette CHAPELLON et Anne VINSON, conseillères municipales touchées par la maladie et qui luttent courageusement.

M. Le Maire indique qu'il y aura deux délibérations à ajouter à l'ordre du jour, une concernant le plan de financement de l'opération de réhabilitation de la mairie et une concernant une affaire foncière à Sainte-Croix.

1) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 FÉVRIER 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le procès-verbal de la réunion du 29 février 2024.

2) AFFAIRES FINANCIÈRES

M. Le Maire rappelle qu'aujourd'hui vont être votés le budget primitif 2024 de la commune avec des investissements conséquents, de même que le budget primitif de la maison de santé, conformément à notre programme électoral. Il sera également voté le budget primitif du lotissement communal qui sera clôturé le plus tard possible afin de constater un déficit le plus faible possible, de même que le vote du budget primitif caveaux avec des travaux d'installation de nouveaux caveaux préfabriqués afin de pouvoir répondre à la demande des familles dans le deuil et dans l'urgence.

Ces budgets font ressortir le rôle important de la commune dans le quotidien de chaque administré, de sa naissance à son décès.



Budget Communal 2024

M. Le Maire annonce un résultat assez exceptionnel de 1 149 059 ,33 € (897 000 € de résultat de l'année + excédent de l'an dernier de 251 000 €). Il indique que ce n'est pas le fruit du hasard, mais c'est le résultat d'une politique d'économies de fonctionnement mises en place depuis 15 ans, d'emprunts contractés au bon moment, d'une sollicitation régulière de nos partenaires (Région, Département, Etat). Cela a permis à la municipalité d'être très ambitieuse pour la commune pour améliorer les services sans augmenter les impôts depuis 2015. Il indique que le budget communal va entrer dans la phase opérationnelle des grands projets tels que la réhabilitation de la mairie et ses annexes, l'aménagement et la revitalisation du centrebourg, l'aménagement du 1^{er} étage de la maison de santé. Le programme de voirie et l'éclairage public continuent d'être suivis régulièrement chaque année.

M. Le Maire indique que la bonne santé financière de la commune se traduit par de bons ratios sur la dette et l'autofinancement. Il précise toutefois que, même si la commune n'a pas besoin d'emprunter pour financer ses projets, elle pourrait, si l'occasion se présentait, emprunter à des taux très bas.

- Affectation des résultats

M. Le Maire propose de conserver 249 059,33 € en fonctionnement et d'affecter 900 000 € en investissement, avec une capacité d'autofinancement nette de 102 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE l'affectation du résultat du budget communal.

Vote du budget primitif

Mme SOUBEYRAN présente le budget primitif en fonctionnement et en investissement.

| | CHAPITRES | EXERCIO | CE 2023 | EXERCICE 2024 |
|-----|--|----------------|----------------|----------------------|
| N° | Libellé | Budget voté | Budget réalisé | Budget primitif |
| 011 | Charges à caractère général | 1 229 500,00 € | 1 016 544,71 € | 1 221 800,00€ |
| 012 | Charges de personnel et frais assimilés | 1 406 000,00 € | 1 390 981,28 € | 1 465 000,00 € |
| 014 | Atténuations de produits | 9 000,00 € | 6 813,34 € | 14 000,00 € |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 853 000,00 € | | 728 000,00 € |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 142 500,00 € | 365 963,58 € | 162 000,00 € |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 393 000,00 € | 375 812,62 € | 454 500,00 € |
| 66 | Charges financières | 124 000,00 € | 116 960,02 € | 128 700,00 € |
| 67 | Charges spécifiques | 3 000,00 € | | 3 000,00 € |
| 68 | Dotations aux provisions et dépréciations | 20 000,00 € | 20 000,00 € | 20 000,00 € |
| | TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES | 4 180 000,00 € | 3 293 075,55 € | 4 197 000,00 € |

| | CHAPITRES | EXERCIO | EXERCICE 2024 | |
|-----|---|----------------|----------------|-----------------|
| N° | Libellé | Budget voté | Budget réalisé | Budget primitif |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 251 370,32 € | 251 370,32 € | 249 059,33 € |
| 013 | Atténuations de charges | 130 629,68 € | 127 531,56 € | 68 923,67 € |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 110 000,00 € | 107 167,45 € | 204 017,00 € |
| 70 | Produits des services du domaine et ventes diverses | 310 400,00 € | 322 963,74 € | 304 500,00 € |
| 73 | Impôts et taxes | 697 500,00 € | 697 449,96 € | 648 200,00 € |
| 731 | Fiscalité locale | 1 540 500,00 € | 1 547 971,87 € | 1 577 600,00 € |
| 74 | Dotations et participations | 1 082 400,00 € | 1 094 134,81 € | 1 088 700,00 € |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 56 000,00 € | 59 089,16 € | 47 000,00 € |
| 77 | Produits spécifiques | 1 200,00 € | 234 456,01 € | 9 000,00 € |
| | TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES | 4 180 000,00 € | 4 442 134,88 € | 4 197 000,00 € |

| | EXERCI | CE 2023 | EXERCICE 2024 | | | |
|---|----------------|----------------|---------------|----------------|------------------------|--|
| CHAPITRES€ | Budget | Budget | Crédits | Nouveaux | Total | |
| | voté | réalisé | de Report | Crédits | Budget Primitif | |
| 020 Dépenses imprévues | 1 400,00 € | | | | | |
| 040 Opérations ordre transfert entre sections | 110 000,00€ | 107 167,45 € | | 204 017,00 € | 204 017,00 € | |
| 041 Opérations patrimoniales | 464 000 ,00 € | 463 185,92 € | | 60 000 ,00€ | 60 000,00 € | |
| 10 Dotations, fonds divers et réserves | 3 000,00 € | | | 2 683,00 € | 2 683,00 € | |
| 16 Emprunts et dettes assimilées | 762 500,00 € | 757 173,34 € | | 764 000,00 € | 764 000,00 € | |
| 20 Immobilisations incorporelles (Détail par opération) | 57 000,00 € | 33 120,00 € | 14 000,00 € | 1 000,00 € | 15 000,00 € | |
| 204 Subventions d'équipement versées (Détail par opération) | 232 000,00 € | 41 338,45 € | 132 000,00 € | | 132 000,00 € | |
| 21 Immobilisations corporelles (Détail par opération) | 1 950 600,00€ | 1 502 532,89 € | 43 300,00 € | 653 000,00 € | 696 300,00 € | |
| 23 Immobilisations en cours (Détail par opération) | 1 239 500,00 € | 157 833,51 € | 263 000,00 € | 1 303 000,00 € | 1 566 000,00 € | |
| 27 Autres immobilisations financières | | | | 40 000,00 € | 40 000,00 € | |
| TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES | 4 820 000,00 € | 3 062 351,56 € | 452 300,00 € | 3 027 700,00 € | 3 480 000,00 € | |

| | EXERCIO | E 2023 | EXERCICE 2024 | | | |
|---|----------------|----------------|---------------|----------------|-----------------|--|
| CHAPITRES | Budget | Budget | Crédits | Nouveaux | Total | |
| | voté | réalisé | de Report | Crédits | Budget Primitif | |
| 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 242 771,43 € | 242 771,43 € | | 526 916,84 € | 526 916,84 € | |
| 021 Virement de la section de fonctionnement | 853 000,00 € | | | 728 000,00 € | 728 000,00 € | |
| 024 Produits de cessions | 220 000,00 € | | | | | |
| 040 Opérations ordre transfert entre sections | 142 500,00 € | 365 963,58 € | | 162 000,00 € | 162 000,00 € | |
| 041 Opérations patrimoniales | 464 000,00 € | 463 185,92 € | | 60 000,00 € | 60 000,00 € | |
| 10 Dotations, fonds divers et réserves | 1 006 576,31 € | 1 019 817,58 € | | 1 154 392,98 € | 1 154 392,98 € | |
| 13 Subventions d'investissement (Détail par opération) | 854 944,26 € | 496 794,51 € | 338 354,18 € | 475 128,00 € | 813 482,18 € | |
| 16 Emprunts et dettes assimilées | 1 000 000,00€ | 1 000 000,00 € | | | | |
| 21 Immobilisations corporelles | 1 000,00 € | 735,38 € | | | | |
| 27 Autres immobilisations financières | 35 208, 00€ | | | 35 208,00 € | 35 208,00 € | |
| TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES | 4 820 000,00 € | 3 589 268,40 € | 338 354,18 € | 3 141 645,82 € | 3 480 000,00 € | |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le budget primitif communal 2024.

Mise en place de la fongibilité des crédits en sections de fonctionnement et d'investissement

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que consécutivement au passage à la nomenclature comptable M57 à compter de l'exercice 2024, la commune est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

L'assemblée délibérante peut autoriser l'exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est ensuite informée lors d'une prochaine séance du conseil municipal des virements de crédits opérés, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** M. Le Maire à procéder à des mouvements de crédits chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget et à signer tous document s'y rapportant.

- Création d'une autorisation de programme et crédits de paiement pour la rénovation thermique et mise aux normes de la mairie

M. Le Maire précise qu'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour engager des dépenses d'investissement réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1ère année puis reporter d'une année sur l'autre le solde. La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe. Il indique que cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme. Cette procédure est encadrée par le code général des collectivités territoriales (CGCT) et le code des juridictions financières.

M. Le Maire précise que les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements, valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Il précise également que les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme.

M. Le Maire propose donc de créer une autorisation de programme pour la réhabilitation thermique et mise aux normes de la Mairie et de ses locaux annexes comme suit :

| Rénovation énergétique et mise aux normes de la mairie et de ses locaux annexes | | | | | | |
|---|-------------|-------------|-------------|--|--|--|
| AP CP CP | | | | | | |
| | <u>2024</u> | <u>2025</u> | <u>2026</u> | | | |
| 2 600 000 € | 713 000 € | 1 000 000 € | 887 000 € | | | |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la création d'une autorisation de programme pour la réhabilitation énergétique et mise aux normes de la Mairie et de ses locaux annexes, pour un montant de 2 600 000,00 €, répartis sur trois exercices comme détaillé dans le tableau présenté.

Vote des taux d'imposition

M. Le Maire fait état de l'augmentation de 3,90 % des bases fiscales prévue dans la loi de finances 2024 et rappelle le contexte économique inflationniste de ce début d'année.

Malgré le haut niveau d'investissement prévu pour l'année à venir, M. Le Maire propose de maintenir les mêmes taux que ceux de l'année 2023, et ce depuis 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le maintien pour l'année 2024 des taux d'imposition :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,40 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 84,11 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 13,09 %

Vote des subventions aux associations

M. Jean FERNANDES, Adjoint au Sport et aux Associations, précise qu'une augmentation de 3 % du montant des subventions a été accordée aux associations en raison de l'inflation actuelle, puis donne lecture des subventions aux associations. Il indique également que les effectifs des associations ont augmenté de 18 %, signe que nos associations se portent très bien grâce à un bon état d'esprit et des installations performantes. Concernant la subvention de l'OGEC, il précise qu'il s'agit d'une participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école Don Bosco, calculée sur la base du coût par élève dans les écoles publiques et en fonction de l'effectif des élèves domiciliés sur la commune.

Il précise que plusieurs subventions exceptionnelles sont proposées :

- Amicale des Anciens Pompiers (462 € pour l'achat de tenues)
- Les Trois Coups de Saint Just (300 € pour l'achat de matériel de sonorisation)
- Tennis-Club (250 € pour de tenues sportives)
- Anciennes Calandres (500 € pour organisation événement estival)

M. Le Maire précise que la délibération concerne uniquement les subventions exceptionnelles, les autres subventions étant intégrées dans le vote du budget communal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** les subventions aux associations pour l'année 2024 pour un montant total de 150 000€, identique aux années précédentes.

Vote subvention CATE

M. Le Maire rappelle que la commune alloue aux écoles publiques une subvention de 8,80 € par élève afin de participer aux activités extra scolaires organisées à l'école et qui étaient auparavant prises en charge dans le cadre du CATE (Contrat d'Aménagement du Temps de l'Enfant).

Suite à la présentation de M. Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la subvention de 844,80 euros (8,80 € x 96 élèves) à l'OGEC de Saint-Just-Malmont pour financer les activités extra scolaires organisées par l'école "Don Bosco" pour l'année 2024.

- Régularisation loyer psychologue

M. Le Maire rappelle que le conseil municipal avait approuvé la location d'un bureau et d'une salle d'attente situés au Pôle social de la mairie à Mme PERBET Emilie, psychologue, à compter du 11 septembre 2023. Il précise que ce local n'a pu lui être entièrement dédié et qu'elle l'a partagé avec l'assistante sociale du 11 septembre 2023 au 30 novembre 2023 et qu'il est nécessaire de procéder à l'annulation du titre émis en 2023 pour un montant de 320,00€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE l'annulation du titre émis pour un montant de 320,00 €.

- Budget Lotissement Communal 2024

- Vote du budget primitif

Mme SOUBEYRAN rappelle que ce budget avait été créé en 2006 pour la réalisation du lotissement du Breuil et qu'à ce jour, il reste un lot à céder, d'une valeur comptable de 22 204,00 € et d'une valeur réelle estimée à 54 000,00 €. Elle précise que si on devait clôturer ce budget à ce jour, la commune devrait prendre en charge 356 524,47 €, auxquels il convient d'enlever la provision de 230 000,00 € opérée jusqu'à aujourd'hui, et le vente du dernier lot estimée à 54 000 €.

Dans cette hypothèse, on constaterait un déficit de 72 524,74 €. Il est donc proposé au Conseil Municipal de voter à nouveau une provision de 20 000,00 € sur le budget 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le budget primitif 2024 Lotissement Communal avec une provision de 20 000,00 €.

Budget Vente de Caveaux 2024

- Vote du budget primitif

Mme SOUBEYRAN indique que le dernier caveau a été vendu en décembre 2023 et que la vente a été comptabilisée sur le budget 2024 pour 3 035,24 € sur un budget global de 32172,76 €

Elle précise que le précédent budget est donc soldé et propose d'inscrire 40 000,00 € sur le budget 2024 en vue d'un nouveau programme de vente de caveaux préfabriqués.

M. Le Maire rappelle que ce budget avait été créé afin de rendre service aux familles se retrouvant en grande difficulté lors de la disparition d'un proche et leur permettant ainsi de disposer de caveaux immédiatement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le budget primitif 2024 Vente de Caveaux.

Budget Maison de Santé 2024

- Vote du budget primitif

Mme SOUBEYRAN donne lecture du budget Maison de Santé 2024.

Elle précise que le budget 2024 s'équilibre en investissement à 1 066 000 € dont environ 680 000 € TTC de travaux.

FONCTIONNEMENT DEPENSES

| CHAPITRES | | EXERCIO | CE 2023 | EXERCICE 2024 | |
|-----------|--|-------------|----------------|-----------------|--|
| N° | Libellé | Budget voté | Budget réalisé | Budget primitif | |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 34 435,17 € | 34 435,17 € | | |
| 011 | Charges à caractère général | 27 500,00 € | 17 518,75 € | 22 000,00 € | |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | | | 41 500,00 € | |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 500,00€ | | 500,00€ | |
| 66 | Charges financières | 12 564,83 € | 7 812,50 € | 12 000,00 € | |
| | TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES | 75 000,00 € | 59 766,42 € | 76 000,00 € | |

FONCTIONNEMENT RECETTES

| CHAPITRES | | EXERCICE 2023 | | EXERCICE 2024 | |
|-----------|--|---------------|----------------|-----------------|--|
| N° | Libellé | Budget voté | Budget réalisé | Budget primitif | |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | | | 12 000,00 € | |
| 70 | Produits des services, du domaine et ventes diverses | 2 500,00 € | 8 250,61 € | | |
| 75 | Autres charges de gestion courante | 72 500,00 € | 61 831,07 € | 64 000,00 € | |
| | TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES | 75 000,00 € | 70 081,68 € | 76 000,00 € | |

| | INVESTISSEMENT DEPENSES | | | | | | | |
|-----------|--|----------------|----------------|----------------------|---------------------|--------------------------|--|--|
| CHAPITRES | | EXERCICE 2023 | | EXERCICE 2024 | | | | |
| N° | Libellé | Budget voté | Budget réalisé | Crédits de report | Nouveaux Crédits | Total Budget Primitif | | |
| 001 | Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 514 245,42 € | 514 245,42 € | | 338 107,49 € | 338 107,49 € | | |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | | | | 12 000,00 € | 12 000,00 € | | |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 36 754,58 € | 19 759,61 € | | 36 000,00 € | 36 000,00 € | | |
| 23 | Immobilisations en cours | 585 000,00 € | 12 381,86 € | 60 000,00 € | 619 892,51 € | 679 892,51 € | | |
| | TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES | 1 136 000,00 € | 546 386,89 € | 60 000,00 € | 1 006 000,00 € | 1 066 000,00 € | | |

| | INVESTISSEMENT RECETTES | | | | | | | |
|-----|--|---------------------------|--------------|-------------------|---------------------|-----------------|--|--|
| | CHAPITRES | EXERCICE 2023 | | EXERCICE 2024 | | | | |
| N° | Libellé | Libellé Budget voté Budge | | Crédits de report | Nouveaux Crédits | Budget primitif | | |
| 024 | Produits des cessions d'immobilisations | 278 720,60 € | | 278 703,03 € | | 278 703,03 € | | |
| 40 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | | | | 41 500,00 € | 41 500,00 € | | |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | | | | 10 315,26 € | 10 315,26 € | | |
| 13 | Subventions d'investissement | 228 279,40 € | 208 279,40 € | | 204 481,71 € | 204 481,71 € | | |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 629 000,00 € | | | 531 000,00 € | 531 000,00 € | | |
| | TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES | 1 136 000,00 € | 208 279,40 € | 278 703,03 € | 787 296,97 € | 1 066 000,00 € | | |

M. Le Maire précise que dans le cadre des travaux un emprunt d'équilibre de 531 000,00 € sera nécessaire. Il indique qu'une consultation des organismes bancaires sera prochainement lancée. Il indique également qu'une subvention annuelle devra être programmée sur le budget communal pour permettre à ce budget Maison de Santé d'être à l'équilibre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le budget primitif 2024 Maison de Santé.

3) <u>CHOIX DES ENTREPRISES POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ÉTAGE DE LA MAISON DE SANTÉ</u>

M. Le Maire rappelle que des travaux d'aménagement de l'étage de la maison de santé vont être entrepris prochainement afin d'accueillir de nouveaux professionnels. Il indique que l'estimatif était évalué à 633 000,00 € H.T. et que suite à la réunion de la commission d'appel d'offres et à la présentation du rapport d'analyse des offres, il est proposé de retenir les entreprises suivantes pour un montant de 559 579,38 € :

| Lot | Entreprises | Montant HT |
|--|--------------------------|--------------|
| Lot n°1: Gros œuvre | Maçonnerie Jean ROYER | 14 154,75 € |
| Lot n°2 : Menuiseries extérieures alu-serrurerie | LIOGER | 35 042,22 € |
| Lot n°3 : Menuiseries intérieures Menuiserie | FORISSIER GUILHOT | 126 088,91 € |
| Lot n°4: Isolation Plâtrerie Peinture l'ets | BONNET MARCONNET | 147 110,50 € |
| Lot n°5 Revêtement de sols – Faïences | SARL ASTRUC | 58 667,00€ |
| Lot n°6 Ascenseur | SARL AUVERGNE ASCENSEURS | 20 900,00 € |
| Lot n°7 Electricité – Courant faibles | FRAISSE | 66 616,00€ |
| Lot n°8 Chauffage – rafraîchissement – ventilation – plomberie sanitaire | ENERGECO | 91 000,00€ |
| TOTAL | | 559 579,38 € |

Il indique qu'une prestation supplémentaire éventuelle pouvait être retenue dans le cadre du lot n°2 menuiserie extérieure pour l'habillage de la cage d'escalier extérieure pour un montant de 24 912,00 € HT, mais il propose de ne pas la retenir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **RETIENT** les entreprises précitées.

4) CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE REVITALISATION DU CENTRE-BOURG

M. Le Maire rappelle que les travaux d'aménagement et de revitalisation du centre-bourg de la commune vont être entrepris prochainement.

Il indique que l'estimatif était évalué à 655 000,00 € H.T. et que suite à la procédure de consultation des entreprises et à la réunion de la commission d'appel d'offres et de la présentation du rapport d'analyse des offres, il est proposé de retenir les entreprises suivantes pour un montant moindre de 628 521,25 € :

| LOT | Entreprise | Montant HT |
|---|----------------|--------------|
| Lot n°1 : Voirie – étanchéité – réseaux divers – asphalte pour un montant HT de | COLAS | 478 478,95 € |
| Lot n°2 : Revêtement Béton | COLAS | 114 170,60 € |
| Lot n°3: Plantations et arrosage | MM Aménagement | 35 871,70 € |
| TOTAL | | 628 521,25 € |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **RETIENT** les entreprises précitées.

5) <u>DÉSIGNATION DE DEUX MEMBRES SUPPLÉANTS POUR LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA RENATURATION, LE RÉTABLISSEMENT DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE ET LA MISE EN VALEUR DU SAMBALOU</u>

M. Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°23-07-06 créant un groupement de commande concernant le projet cité en objet, et désignant M. BUGNAZET Joseph et M. MASSARDIER Jean-Paul comme membres titulaires de la commission d'appel d'offres, M. le Maire étant membre de droit. Il apparaît nécessaire de désigner deux membres suppléants pour le bon fonctionnement de la commission d'appel d'offres, notamment en cas d'empêchement d'un des membres titulaires.

M. le Maire propose donc de désigner Mme FOULTIER Maguy et Mme PRADIER Odile comme membres suppléants de cette commission d'appels d'offres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉSIGNE** Mme FOULTIER Maguy et Mme PRADIER Odile comme membres suppléants de cette commission d'appels d'offres.

6) <u>RÉGULARISATIONS FONCIÈRES ENTRE LA ROUTE DE LA ROCHE À LA RD10 AU LIEU-DIT "LA ROCHE" ET AU "GRAND GARET"</u>

* M. Le Maire fait part de la nécessité de procéder à des régularisations foncières concernant la route entre La Roche et la RD 10. A ce titre, il est nécessaire de procéder à des acquisitions à titre gratuit de parcelles appartenant à différents propriétaires, à savoir :

* M. BUGNAZET Joseph:

- La parcelle cadastrée section B n°1055 d'une surface de 114 m²
- La parcelle cadastrée section B n°1057 d'une surface de 105 m²
- La parcelle cadastrée section B n° 1059 d'une surface de 2 m²
- La parcelle cadastrée section B n° 1061 d'une surface de 150 m²
- La parcelle cadastrée section B n° 1063 d'une surface de 167 m²

Soit un total de 538 m²

* M. BUGNAZET Nicolas:

- La parcelle cadastrée section B n° 1046 d'une surface de 555 m²
- La parcelle cadastrée section B n° 1048 d'une surface de 64 m²
- La parcelle cadastrée section B n° 1050 d'une surface de 64 m²

Soit un total de 683 m²

* Mme BONNET Agnès :

- La parcelle cadastrée section B n° 1044 d'une surface de 552 m²

* M. BERGER Aimé:

- La parcelle cadastrée section B n° 1052 d'une surface de 296 m²

Etant concerné par ces régularisations foncières, M. BUGNAZET ne prend pas part au vote.

M. Le Maire fait aussi part de la nécessité de procéder à une régularisation au lieu-dit La Roche. Il s'agit de procéder à l'acquisition à titre gratuit d'une parcelle appartenant à M. PEYRARD Jean-François située le long d'une voie communale, cadastrée section B n°1071, d'une surface d'environ 245 m² suite au passage du géomètre. Il propose donc de procéder à cette acquisition à titre gratuit par la réalisation d'un acte administratif qui sera réalisé par le cabinet ACTIF.

M. Le Maire fait également part de la nécessité de procéder à une régularisation foncière allée du Grand Garay à Malmont. Il s'agit ici de reprendre une partie de voirie longeant le lotissement le Grand Garay. Il propose donc de procéder à l'acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée section A n°1185 appartenant à M. VALLAT Yves Louis, d'une surface d'environ 365 m².

Il propose de désigner le Cabinet ACTIF dans le cadre d'une assistance à la rédaction d'actes administratifs pour l'ensemble de ces cessions.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'acquisition de cette parcelle et **DÉSIGNE** le Cabinet ACTIF pour une mission d'assistance à la rédaction d'actes administratifs.

- * M. Le Maire rappelle la délibération N°20.07.01 de la séance du 10 décembre 2020 concernant la nécessité de procéder à des régularisations foncières concernant une voie communale permettant l'accès au GAEC de Sainte Croix, au lieu-dit Sainte Croix. Il apparaît nécessaire d'actualiser cette délibération en faisant apparaître les nouveaux numéros des parcelles cédées à l'euro symbolique, à savoir :
 - parcelle section B n°1065 d'une surface de 138 m²
 - parcelle section B n°1069 d'une surface de 257 m²

Il indique que la cession à M. Daniel BUGNAZET pour régularisation (parcelles section B n°1070 de 175 m² section B n°1066 de 103 m²) fera l'objet d'une autre délibération après sollicitation de l'avis de France Domaine.

Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE l'acquisition de cette parcelle pour l'euro symbolique.

7) <u>SUBVENTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF "GÉNÉRATION CHAISE-DIEU"</u>

M. Le Maire informe qu'un concert sera organisé le samedi 24 août 2024, à 18h00, à l'église de Saint-Just-Malmont, dans le cadre du dispositif "Génération Chaise-Dieu", à l'occasion de la 58ème édition du Festival de La Chaise-Dieu. Dans le cadre de ce partenariat, la commune est sollicitée pour le versement d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 2 000€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **ALLOUE** une subvention exceptionnelle de 2 000€ pour le dispositif "Génération Chaise-Dieu", à l'occasion de la 58ème édition du Festival de La Chaise-Dieu.

8) <u>SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR UNE CLASSE CIRQUE ET LA</u> SORTIE VAL-GRANGENT POUR L'ÉCOLE AUX QUATRE VENTS

* M. Le Maire indique que l'école "Aux Quatre Vents" de Malmont sollicite une subvention exceptionnelle liée à la sortie scolaire classe de cirque du 11-12 juin 2024.

Il propose d'allouer une aide de 1 000,00€ à l'OCCE coopérative scolaire pour financer la classe cirque.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **ALLOUE** une subvention exceptionnelle de 1 000,00 € à l'OCCE coopérative scolaire de l'école "Aux Quatre Vents" de Malmont.

* M. Le Maire indique que les 51 élèves de l'école "Aux Quatre Vents" de Malmont ont participé à un spectacle de Noël. Il propose une subvention de 2,50 € par élève, soit 51 X 2,50 € = 127,50 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, **FIXE** à 2,50 € par enfant l'aide allouée à l'école qui sera mandatée sur production d'un état nominatif des élèves certifié du chef d'établissement, soit 127,50 €.

9) **RESSOURCES HUMAINES**

Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique et dans le cadre du recrutement d'un nouvel agent administratif sur une mission d'assistant de direction en juin prochain, M. Le Maire indique qu'il convient de créer un emploi d'adjoint administratif principal 2ème classe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal 2ème classe et **AUTORISE** M. Le Maire à effectuer la vacance d'emploi et à modifier le tableau des effectifs.

- Prise en charge soins médicaux

M. Le Maire rappelle que le conseil municipal avait approuvé le mandatement des honoraires, frais et soins médicaux liés à un accident de travail d'un agent communal, non pris en compte dans le cadre de la garantie des risques statutaires. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la prise en charge des dépenses pour 15 séances de kinésithérapeute, soit 267,40€ auprès de M. Bastien GUIOT, Kinésithérapeute à Saint Didier en Velay.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la prise en charge des dépenses concernant 15 séances de kinésithérapeute, soit 267,40€.

10) <u>PLAN DE FINANCEMENT AMÉNAGEMENT ET RÉNOVATION</u> ÉNERGÉTIQUE DE LA MAIRIE

M. Le Maire évoque la délibération N°23-07-13 du 7 décembre 2023 et ainsi que celle numérotée 24-02-16 venant la préciser. Il indique qu'afin de maximiser le financement émanant du Fonds Vert, il apparaît opportun de prévoir un matériau biosourcé pour la réalisation de l'isolation thermique extérieure (fibre de bois en lieu et place du polystyrène). Le surcoût est de l'ordre de 31 000,00 € H.T., mais pourrait être compensé par un financement plus important du Fonds Vert. Il précise toutefois qu'il est préférable de prévoir ce matériau en option dans le cadre du marché, dans la mesure où un chiffrage trop conséquent serait proposé.

Le plan de financement avec le matériau biosourcé est donc le suivant :

| PI | PLAN DE FINANCEMENT REHABILITATION DE LA MAIRIE ET DE SES LOCAUX ANNEXES | | | | | | |
|-----------------------|--|-------------|------------------------------|-------------|-------------|---------|--|
| Dépenses Montant HT I | | | | | | | |
| Travaux | | 2 031 230 € | Région | Acquis | 500 000 € | 21,62% | |
| Maîtrise d'œuvre | | 181 350€ | Département | en cours ok | 150 000 € | 6,49% | |
| Imprévus 5% hors ma | Imprévus 5% hors maîtrise d'œuvre 99 1 | | Etat - Fonds vert ingenierie | Acquis | 90 675 € | 3,92% | |
| | | | Etat - DETR | en cours | 647 374 € | 28,00% | |
| | | | Etat - Fonds vert | en cours | 461 281 € | 19,95% | |
| | | | Autofinancement | | 463 000 € | 20,02% | |
| TOTAL | | 2 312 330 € | | | 2 312 330 € | 100,00% | |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** ce plan de financement, tout en laissant en option le choix du matériaux biosourcé pour l'isolation thermique par l'extérieur et AUTORISE M. Le Maire à solliciter l'aide du Fonds vert à hauteur de 469 061,00 €, et à signer les documents nécessaires à cette demande

11) <u>COMPTE RENDU RÉUNIONS DES COMMISSIONS MUNICIPALES</u> ET INSTANCES COMMUNAUTAIRES

Adjoint à l'urbanisme, Monsieur Alain MONDON :

M. Alain MONDON informe que la prochaine réunion de la commission aura lieu le jeudi 11 avril à 19H00.

M. Le Maire tient à préciser que M. MONDON assure une permanence tous les lundis et que beaucoup d'administrés viennent le rencontrer pour des conseils avisés sur leurs travaux.

Adjoint au Sport et aux Associations, Monsieur Jean FERNANDES :

M. Jean FERNANDES informe que la commission et les services ont travaillé sur un planning provisoire pendant la période des travaux de la mairie et ses annexes, à compter du 1^{er} septembre 2024, afin que les associations puissent pratiquer leurs activités dans les meilleures conditions, sans modifier ni supprimer des créneaux horaires. Celui-ci a été présenté aux associations dernièrement.

Adjoint aux bâtiments & équipements publics, éclairage public & économies d'énergies, Monsieur André MOLLE : M. André MOLLE fait un point sur les travaux :

- travaux enfouissement télécoms et fibre route de Jonzieux : dans l'attente de l'intervention d'Orange, avant la dépose des poteaux et l'installation des éclairages à leds
- projet installation panneaux photovoltaïques : le bureau d'études doit faire parvenir le devis pour les études structures pour s'assurer de la résistance à la surcharge occasionnée par les panneaux sur les charpentes des 7 bâtiments sélectionnés
- renouvellement éclairage du stade synthétique : mise en service de nouveaux projecteurs à leds en septembre
- 3ème phase du renouvellement de l'éclairage public et bornes forain en centre-bourg : chiffrage en cours
- travaux mairie et annexes : validation du nouveau permis de construire par la commission de sécurité, consultation des entreprises en avril, choix des entreprises en mai, préparation du chantier en juillet, début des travaux de désamiantage en septembre
- M. Le Maire tient à préciser que le fait que la commune, en l'occurrence le maire, ait refusé le premier permis de construire est assez symbolique et plus clair, plutôt que d'accepter le permis en l'état et procéder à un modificatif de permis. Si un permis n'est pas bon, il doit être refusé.

Adjoint à la voirie, réseaux, déneigement et numérotation, Monsieur Joseph BUGNAZET:

M. Joseph BUGNAZET informe que les services techniques ont commencé l'installation des containers semienterrés. Il rappelle qu'il est, comme l'est également Jean-Paul MASSARDIER, référent ambroisie, référent moustique-tigre et référent frelon asiatique, et précise qu'il convient d'être vigilant et rapide pour permettre les interventions dans les périodes définies.

Adjointe à l'Animation, à la Culture et aux Affaires Sociales :

Mme Odile PRADIER informe que le bal des Classes en 4 s'est bien déroulé avec beaucoup de jeunes, dans une bonne ambiance, ce qui augure d'une belle fête pour le corso du 31 août.

Elle annonce ensuite les prochaines manifestations :

- 4 avril, à 12H00, au Gymnase N°1 : repas des Séniors avec 250 convives
- 28 avril, à 16H00, à l'Espace Culturel Le Cercle : Concert Chorales Chantencor et Chœurs Ouverts, avec l'Orchestre Velay Synergie préinscriptions en mairie
- 21 juin, à 19H00, sur la Place Marie-Louise Deguillaume : Fête de la Musique avec la participation de la Band'à Banda et l'orchestre Cover Songs
- 13 et 14 juillet, toute la journée, à l'ancien stade : reconstitution d'un camp militaire de la Seconde Guerre Mondiale, avec défilé et repas républicain le 14 juillet (sur inscription et organisé par la Jeune Garde Féminine)
- 24 août, à 20H30, à l'église : concert délocalisé dans le cadre du Festival de la Chaise Dieu

Concernant les élections européennes du 9 juin, Mme PRADIER rappelle aux élus de bien vouloir s'inscrire sur le planning des permanences.

Adjointe aux Affaires Scolaires et au Restaurant Scolaire, Madame Christine BONNEFOY:

Mme BONNEFOY informe qu'une formation sur la manipulation des extincteurs, à destination du personnel des écoles, du restaurant scolaire et du service technique, va être organisée prochainement. Elle informe que des petits déjeuners vont être proposés aux élèves et aux enfants de la crèche par la société API au restaurant scolaire.

Elle annonce également le Bal des Enfants qui aura lieu le vendredi 5 avril au Gymnase N°1, organisé conjointement par le Sou des Ecoles Publiques et l'APEL Don Bosco. M. Le Maire indique qu'il s'agit d'une belle initiative qui rassemble les enfants et les familles de la commune ; ceci démontre l'entente entre les écoles, ce qui n'est pas forcément le cas dans toutes les communes

Concernant la Communauté de Communes Loire-Semène, Mme BONNEFOY informe que le programme Parentalité a débuté en mars. Les inscriptions pour les camps d'été pour les enfants entre 3 et 17 ans vont avoir lieu prochainement, avec 111 places disponibles. Elle informe que les élèves de CM2 vont être reçus prochainement par le président de la Communauté de Communes et que les élèves de 4ème vont bénéficier d'une journée Sécurité Routière le vendredi 12 avril.

Conseiller Municipal Délégué à la sécurité et vidéoprotection, Monsieur Denis SALANON:

M. Denis SALANON informe qu'un devis a été demandé à l'entreprise Eiffage pour le déplacement provisoire du serveur du système de vidéoprotection à la salle des ateliers pendant toute la durée des travaux de la mairie.

Conseillère Municipale Déléguée jeunesse et liens intergénérationnels, Madame Pamela MARODON:

Mme Pamela MARODON informe que le projet d'hôtels à insectes dans le cadre des Actions Jeunes de Loire-Semène s'est achevé en mars avec leur installation par les services technique de la commune (au parc paysager du Sambalou, vers la Maison de Santé et vers le parking de la pharmacie).

Elle indique que d'autres activités de travail et de récompense sont prévues pour les vacances de printemps.

Concernant le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), elle indique que les jeunes élus participent à la journée de nettoyage de printemps du 13 avril prochain, en collaboration avec le SICTOM Velay-Pilat et aidés par de nombreux bénévoles de la commune. Elle lance un appel à toute personne intéressée.

Adjointe au Personnel Communal, Madame Marie-Françoise SOUBEYRAN:

Mme SOUBEYRAN informe que, en collaboration avec Mme BONNEFOY, Adjointe aux Affaires Scolaires, elle est en train de travailler sur un recrutement d'ATSEM pour l'école Aux Quatre Vents de Malmont pour la rentrée prochaine en raison du départ en retraite de Mme FAVERJON, avec un nombre important de candidatures et des entretiens qui devraient se dérouler d'ici fin avril.

12) QUESTIONS DIVERSES

- Repas bénévoles bureaux de votes

M. Le Maire informe que le 12 avril prochain, un repas sera organisé pour remercier les bénévoles qui assurent les permanences du bureau de vote de Malmont lors des scrutins électoraux depuis de nombreuses années.

Délibéré Zone de Bramard

M. Le Maire rappelle qu'il a participé à l'audience au Tribunal de Clermont-Ferrand, en qualité de président de la Communauté de Communes Loire-Semène, porteur du projet. Il précise qu'après deux recours suspensifs favorables, l'audience portait sur le fond de l'affaire, et qu'elle va être jugée en délibéré sous 15 jours.

Il indique que le Collectif du Bois de Bramard, aidé par France Nature Environnement, avait déposé une requête auprès du tribunal. Il précise que le rapporteur public a donné sa lecture du dossier de manière très personnelle en employant des termes non appropriés (en parlant de défrichement par exemple alors qu'il n'y en a pas eu), en mettant en doute la parole des élus sur le nombre d'emplois et en contestant l'arrêté du préfet sur l'utilité publique du projet. Les élus ont tout de même pu répondre aux interrogations pour défendre le projet.

Il insiste sur le fait que de nombreuses entreprises attendent depuis 2017 pour s'installer sur cette zone (Transports Rousson, Plast'Embal, A Mi-Bois, Menuiserie Depeyre, Seram) et rappelle que 150 emplois au minimum pourraient être créés sur cette zone.

Il indique que si le tribunal ne donne pas raison aux élus, il y aura une procédure d'appel qui va rallonger les délais. Certaines entreprises pourraient alors abandonner leur projet pour aller s'installer ailleurs.

M. Le Maire indique que ce projet portait sur une forêt plantée artificiellement car les arbres sont tous plus ou moins alignés et qu'un autre projet sur le territoire communautaire est en cours sur une zone agricole, et que làaussi des agriculteurs et écologistes s'opposent au projet.

Il se demande alors où peuvent être aménagées les zones d'activités alors que "bon nombre d'entreprises locales étouffent complètement". Il indique enfin que si le tribunal ne donne pas raison au projet en contestant l'arrêté préfectoral, cela pourrait faire jurisprudence et remettre en cause l'intérêt public des zones d'activités partout en France où les espaces protégés sont concernés, donc dans beaucoup de cas.

M. Le Maire rappelle enfin que Loire-Semène n'a pas construit de zone d'activités depuis 2011 et que toutes les friches industrielles ont été recyclées.

M. Christian SOUVIGNET prend la parole pour remercier la municipalité de l'époque de l'avoir recruté. Il indique qu'au cours de toutes ces années il a tenté de donner le meilleur de lui-même.

Il est 21H10, M. Le Maire clôture ce Conseil Municipal et donne rendez-vous pour le prochain conseil qui aura lieu début juillet 2024.

Le Maire, F. GIRODET

Le secrétaire de séance M. David CHAUDIER